



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DECISION 2025-03 DU MAIRE

Objet : Couronnement des tapis de sol dans la salle de sport

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réaliser le couronnement des tapis de sol dans la salle de sport.

Considérant le devis de l'entreprise « THUILLIER FRERES » pour un montant total de 1429.02€ HT € soit 1714.82€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « THUILLIER FRERES » pour un montant total de 1429.02€ HT soit 1714.82€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 13 janvier 2025

Le Maire
Gérard

